



DÉPARTEMENT DE SEINE ET
MARNE

ARRONDISSEMENT DE
FONTAINEBLEAU

CANTON DE
FONTAINEBLEAU

Téléphone : 01.64.24.14.15
Télécopie : 01.64.24.10.15
E. Mail :
mairie.buthiers@wanadoo.fr
Site : www.buthiers.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE BUTHIERS

7, rue des Roches - 77760 BUTHIERS

Buthiers, le 31 octobre 2020

Chères et Chers Buthérois(es),

Suite aux annonces faites par le président de la République le 28 octobre et l'intervention au Parlement du premier ministre le 29 octobre, il a été établi le rétablissement du **confinement sur le plan national à compter de ce vendredi 30 octobre et à minima jusqu'au 1er décembre 2020.**

C'est une nouvelle période difficile qu'il va falloir traverser avec beaucoup de courage, d'optimisme... et de solidarité.

J'ai, à nouveau, une pensée émue pour toutes celles et ceux qui sont malades, ont perdu un proche depuis le début de cette crise sanitaire sans précédent et les personnels soignants, toujours mobilisés et présents.

A travers ce courrier, je souhaitais vous apporter quelques précisions sur le fonctionnement des services disponibles sur la commune de Buthiers pendant cette nouvelle période de confinement, plus souple à ce jour que celui du printemps. Aussi, je vous informe que :

- **L'accueil en mairie fonctionne normalement.** Pour des raisons évidentes de sécurité, nous vous recommandons de privilégier les contacts téléphoniques ou électroniques.
- **Les services périscolaires (cantine/garderie/transport) sont maintenus** sans changement d'horaires et adaptés, dans la mesure du possible au protocole sanitaire renforcé. A noter, le port du masque obligatoire à partir de 6 ans.
- Le centre de loisirs du mercredi, service assuré par l'île de loisirs de Buthiers, est maintenu. Les places sont limitées. Informations auprès de la base : 01 64 24 12 87.
- La mairie et le CCAS contacteront régulièrement les personnes inscrites sur la liste des **personnes fragiles**. Vous vous sentez fragile, vous êtes malade, vous avez besoin d'une aide aux courses, d'une écoute... et vous n'êtes pas enregistré(e) sur cette liste, prenez contact avec la mairie pour faire votre demande. **Soyez confiné, pas isolé !**
- **La médiathèque**, grâce à l'engagement de ses bénévoles, propose un service de retrait sur place et de livraison des commandes **les mercredis et vendredis de 16h à 18h et les samedis de 10h30 à 12h**. Pour adresser vos demandes d'emprunt, vos envies de lecture, de films..., vous pouvez contacter l'équipe de la médiathèque par courriel : mediatheque.buthiers@orange.fr (réponses aux horaires d'ouverture) ou par téléphone, sur les temps de permanence : 01 60 71 38 63.
Et pensez à rapporter les livres empruntés, pour rappel, les prêts de livres sont pour un mois et de DVD pour une semaine.
Vous n'êtes pas adhérent ? Aucun problème, les demandes d'adhésion peuvent être faites par courriel ou au bureau de retrait des commandes aux horaires de permanence. L'adhésion est gratuite pour les habitants de Buthiers.
- Toutes les activités associatives en présentiel sont suspendues au sein des espaces municipaux.



Horaires d'ouverture au public :
lundi, mardi, et jeudi de 14h00 à 17h00
vendredi de 14h00 à 16h00 ;
samedi de 9h00 à 12h00 ;



- La collecte des ordures ménagères et la déchetterie de Le Malesherbois, services assurés par le SITOMAP, fonctionnent normalement.
- Se restaurer... et **soutenir nos commerces locaux** :
 - 👨‍🍳 **Chef'acile**, traiteur à Auxe, propose un service de livraison de repas à domicile. Commandez selon vos envies, 48h à l'avance, auprès de Carole : 06 73 53 98 56. Plus d'informations : consulter leur page Facebook.
 - 👨‍🍳 **L'auberge Canard** ferme jusqu'au 1^{er} décembre. Suivez son actualité sur sa page Facebook.
 - 👨‍🍳 **Les Roches Gourmandes** adapte sa carte à la vente à emporter ou en livraison du mardi au jeudi (midi) et les vendredis et samedis (midi et soir). Commande jusqu'à la veille 20h, par courriel : lesrochesgourmandes77@gmail.com ou par téléphone : 01 64 24 02 93. Plus d'informations : consulter leur page Facebook.
- Les cimetières restent ouverts. Les cérémonies funéraires sont limitées à 30 personnes.
- **Tous les rassemblements et événements sont interdits.**

Attention, selon l'arrêté préfectoral n°2020/PJI/92 du 30 octobre 2020, **le port du masque est obligatoire sur la voie publique et dans les lieux ouverts au public sur l'ensemble du territoire du département de Seine-et-Marne**, à l'exception :

- 😊 Des personnes de moins de 11 ans,
- 😊 Des personnes circulant à l'intérieur des véhicules particuliers et professionnels,
- 😊 Des cyclistes,
- 😊 Des usagers de deux-roues motorisés dès lors qu'ils portent un casque avec la visière baissée,
- 😊 Des personnes en situation de handicap munies d'un certificat médical justifiant de cette dérogation,
- 😊 Des personnes pratiquant une activité sportive.

Cette mesure est applicable du vendredi 30 octobre et jusqu'au 1er décembre 2020.

Pour information, la violation de cette obligation édictée par le préfet est punie de l'amende prévue pour les contraventions de la classe 4.

L'attestation de déplacement dérogatoire, dûment remplie, est obligatoire pour l'ensemble de vos déplacements. Vous pouvez trouver les différents modèles sur le site du ministère de l'intérieur, de la préfecture et de la mairie. Vous pouvez la télécharger sur votre smartphone et la présenter ainsi lors de contrôle, l'imprimer ou la recopier sur papier libre.

Un numéro d'astreinte a été mis en place : **06 49 33 09 05** pour joindre le Maire et ses adjoints le week-end et les jours fériés.

L'évolution des mesures ces derniers jours, ces dernières heures, m'invite à vous proposer de communiquer par voie électronique. **Si vous souhaitez recevoir les informations de la commune par courriel, merci d'adresser votre demande à l'adresse suivante : elus.buthiers@gmail.com** en précisant votre nom/prénom, adresse et si vous souhaitez toujours recevoir les avis papiers dans vos boîtes aux lettres.

Je vous invite également à suivre la page Facebook de la commune @VilledButhiers77 et consulter le site Internet www.buthiers.fr (en cours d'évolution).

L'ensemble du conseil municipal et moi-même sommes à votre écoute pour vous accompagner dans cette nouvelle période de confinement. Ces informations sont valables jusqu'à nouvel ordre, nous ferons notre maximum pour vous informer au mieux...

Je vous adresse, à tous, mes remerciements pour l'ensemble des efforts que vous ferez pour limiter la propagation de la Covid-19, je vous engage à respecter les gestes barrière pour vous protéger et protéger les autres.

Prenez soin de vous et de vos proches,

Le Maire,
Christophe Chamoreau